

Règlement Sportif

HANDIBODYSPORT

ARTICLE 1

Toutes compétitions organisées par les associations, comités régionaux ou autres sont régies par le présent règlement mis en place par l'A.F.B.B.F..

ARTICLE 2

Obligation pour tous les athlètes d'être titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison (01/09 au 31/08 de l'année suivante) pour participer aux compétitions de l'A.F.B.B.F.

Il est interdit à tout athlète licencié de l'A.F.B.B.F. de participer sans avoir reçu l'autorisation, à un autre concours autre que ceux qui sont notifiés sur la liste qui a été précisée sur le site, cette liste peut être modifiée à tout moment, si l'athlète n'en tient pas compte il s'expose à la radiation d'une période de trois années.

De même aucun licencié à l'A.F.B.B.F. ne peut sans l'autorisation de celle-ci, participer à une exhibition ni prêter son concours à une organisation quelconque en accord avec un imprésario ou avec un professionnel sans autorisation des instances de l'Association.

Toutes les manifestations sportives organisées sous les règlements de l'A.F.B.B.F. ont interdites aux personnes suspendues, disqualifiées ou radiées de l'Association.

Les membres des Associations affiliées à l'A.F.B.B.F. ne peuvent concourir dans une épreuve de championnat ou épreuve publique non autorisées sauf protocole d'accord.

Une attestation de participation aux compétitions de demi et de finale sera donnée aux compétiteurs.

EQUIPES DE FRANCE AFBBF

Tout athlète International n'ayant pas participé à une compétition ou à une sélection Internationale durant deux ans ne bénéficie plus du statut d'athlète de haut niveau.

A la Finale France le premier et second peuvent faire selon le niveau Europe ou Jeux Méd.

Suite à la Finale France, tout athlète ayant fait des compétitions internationales, c'est la place obtenue et selon le nombre d'athlètes par catégorie, au Championnat international qui primera pour la suite, (Celui qui gagne les Jeux Méd. Selon le niveau peut se présenter au Championnat d'Europe le second peut (selon le niveau) également faire le Championnat d'Europe ou les Jeux Méd. A partir du second il revient directement à la Finale France / Au Championnat d'Europe si l'athlète (selon le niveau) est dans le TOP 6 il peut se présenter au Championnat du Monde, de 7 à 15 il peut se présenter aux Jeux Méd, après le TOP 15 il revient directement à la finale France / Au Championnat du Monde si l'athlète est dans le TOP 10 il revient au Championnat Monde, après au dessus du TOP 10 l'athlète revient au Championnat d'Europe.

Une charte de décharge de responsabilité vis à vis du dopage sera transmise à chaque athlète. Un contrôle antidopage peut éventuellement être effectué avant le départ aux Compétitions Internationales

Les athlètes résidant dans les DOM TOM, s'ils sont sélectionnés par leurs Comités Régionaux respectifs, pourront participer directement à la Finale Nationale.

ARTICLE 3 – Inscription / pesée / toise

L'inscription à la compétition se fera pendant les horaires de la pesée.

Un briefing peut être réalisé la veille ou le matin ou alors à la demande.

Chaque athlète doit se présenter avec sa licence en cours de validité. Seule la présentation de la carte d'identité ou du passeport servira de justificatif, tout autre document sera considéré comme nul et non avenu.

Dès que l'athlète a satisfait aux conformités, il devra rester dans l'enceinte du lieu de la compétition à la disposition des organisateurs qui pourront modifier, avec le Responsable de la Compétition, le déroulement du programme.

Tout athlète qui ne se présentera pas à l'appel de sa catégorie, à plus forte raison lorsque celle-ci évolue sur scène, sera automatiquement éliminé ; aucune réclamation ne sera permise ; l'athlète prend et assume ses responsabilités, il s'élimine seul.

ARTICLE 4 – Catégories

Athlètes Assis

HOMMES 1 Seule catégorie

FEMMES 1 Seule catégorie

Athlètes Debout

HOMMES 1 Seule catégorie

FEMMES 1 Seule catégorie

Athlètes Handicap Complet

HOMMES 1 catégorie hémiplégie

FEMMES 1 catégorie hémiplégie

ARTICLE 5 - tenue vestimentaire

a) Tenue de Ville

Lors des déplacements nationaux, au cours d'éventuelles interviews ou lors d'apparitions médiatiques, les athlètes qui représentent l'image de notre Fédération et de notre pays veilleront à se vêtir de façon correcte, discrète et respectueuse. Des propos, il en sera comme de la tenue, ils seront réservés et modestes.

b) Tenue de Scène

Athlètes Assis

HOMMES Pantalon sport, de couleur unie, aucun bijou (sauf alliance) ne sera toléré

FEMMES Pantalon sport, de couleur unie. Un léger maquillage est admis.

Athlètes Debout

HOMMES Maillot de scène avec un côté supérieur ou égal à 3 centimètres, de couleur unie, aucun bijou (sauf alliance) ne sera toléré

FEMMES Maillot deux pièces décent, de couleur unie, ni bijou (sauf alliance), ni paillettes. Un léger maquillage est admis.

Athlètes Handicap Complet (S.N.C.)

HOMMES Pantalon sport, de couleur unie, aucun bijou (sauf alliance) ne sera toléré

FEMMES Pantalon sport, de couleur unie, aucun bijou (sauf alliance) ne sera toléré Un léger maquillage est admis.

L'huile est interdite, le bronzage artificiel doit être bien réparti (corps et visage), l'épilation est conseillée. Le numéro de dossard doit impérativement se trouver à gauche de la tenue.

ARTICLE 6 – Compétitions Nationales et Régionales

Les organisateurs de compétitions auront à cœur de prévoir :

Des locaux accessibles aux P.M.R (Portes 2 vantaux dont une de 0.80 de passage)

Deux cabinets d'aisances handicapés, un pour chaque sexe

Matériel très accessible pour l'échauffement

Une rampe d'accès à la scène (Pente inférieure à 4%)

ARTICLE 7 – Posing

Athlètes Assis

Poses Imposées

HOMMES Double biceps de face
 Dorsaux de face
 Biceps cage
 Double biceps de dos (Pour les athlètes debout)
 Dorsaux de dos (Pour les athlètes debout)
 Triceps
 Abdominaux, mains nuque

FEMMES Double biceps de face
 Biceps cage
 Double biceps de dos (Pour les athlètes debout)
 Triceps
 Abdominaux, mains nuque

Les poses seront effectuées en fauteuil roulant ou siège, le libre choix sera laissé à l'athlète.

Athlètes Debout

Poses Imposées

HOMMES Double biceps de face
 Dorsaux de face
 Biceps cage
 Double biceps de dos
 Dorsaux de dos
 Triceps
 Cuisses abdominaux

FEMMES Double biceps de face
 Biceps cage
 Double biceps de dos
 Triceps
 Cuisses abdominaux

Les poses pourront être effectuées avec un appui, suivant l'équilibre de l'athlète.

Posing Libre

Le choix de l'utilisation d'un accessoire sera laissé aux athlètes afin de leur permettre de s'exprimer pleinement sur scène.

HOMMES 60 Secondes

FEMMES 90 Secondes

ARTICLE 8 – Jugement

Les Juges devront privilégier l'ensemble du physique aux muscles mis en avant lors des imposés car certains athlètes ne peuvent tenir les poses très longtemps (problème de spasticité et de commande neuromusculaire).

Pour les athlètes assis les juges devront tenir compte du fait que les dorsaux bas pourraient être moins développés.

ARTICLE 9 - Equipes de France A.F.B.B.F.

Ces équipes sont sous la tutelle de la commission de Haut Niveau qui statue et propose l'envoi d'athlètes aux Compétitions Internationales.

Tout athlète ayant fait 1^{er} ou 2^{ème} à la Finale France est International pendant une période de deux années, durant ces deux années il est dans l'obligation de participer à une de ces compétitions Internationales (Jeux Méd., Championnat d'Europe, Championnat du monde).

a) Composition

L'équipe de France est constituée des Internationaux et des deux premiers athlètes de chaque catégorie de la Finale France de l'année en cour.

Tout athlète International n'ayant pas participé à une compétition ou à une sélection Internationale durant deux ans ne bénéficie plus du statut d'athlète de haut niveau, ainsi que tout athlète qui a fait hors TOP 15 au Championnat d'Europe.

Au Championnat de France le premier et second peuvent faire selon le niveau Europe ou Jeux Méd.

Tout athlète internationale c'est la place obtenue et selon le nombre d'athlètes par catégorie, au Championnat international qui primera pour la suite, celui qui gagne les Jeux Méd. Selon le niveau peut se présenter au Championnat d'Europe ou l'Arnold Classic, le second peut (selon le niveau) également faire le Championnat d'Europe ou refaire les Jeux Méd. A partir du second il revient directement à la Finale France / Au Championnat d'Europe si l'athlète (selon le niveau) est dans le TOP 6 il peut se présenter au Championnat du Monde ou l'Arnold Classic, de 7 à 15 il peut se présenter aux Jeux Méd, après le TOP 15 il revient directement à la finale France / Au Championnat du Monde si l'athlète est dans le TOP 10 il revient au Championnat Monde, après au dessus du TOP 10 l'athlète revient au Championnat d'Europe.

Pour les Grands Prix Arnold Classic, l'athlète qui termine TOP 3 peut aller directement au Championnat du Monde, TOP 10 à l'Arnold Classic l'athlète peut refaire l'Arnold Classic et Olympia Amateur, à Olympia Amateur l'athlète qui fait TOP 3 peut aller à l'Arnold Classic, ou si il fait TOP 6 il peut refaire Olympia.

Une charte de décharge de responsabilité vis à vis du dopage sera transmise à chaque athlète. Un contrôle antidopage peut éventuellement être effectué avant le départ aux Compétitions Internationales.

b) Discipline

La discipline est sous la tutelle de la Commission de Discipline.

Tout athlète qui veut faire une compétition IFBB hors de la France, doit demander l'autorisation à la Fédération, si l'athlète ne fait pas la demande il s'expose à des sanctions, (1 an ou 2 ans de suspension).

Lors des déplacements Internationaux, les athlètes et dirigeants constituent une équipe. Ils s'engagent à respecter l'unité et les règles qu'implique l'esprit d'équipe. Ils devront se conformer aux directives de l'entraîneur ou des délégués officiels

Exemples :

- ✓ 1) Utiliser le survêtement avec le nom du ou des sponsors officiels de l'AFBBF pour toutes les compétitions auxquelles l'athlète participe. (le refus de porter ce survêtement peut induire à une non sélection).
- ✓ 2) prendre les repas en commun

Tout autre accompagnateur, à quel titre que ce soit, ne pourra en aucun cas intervenir et prétendre à une quelconque autorité sur un ou plusieurs athlètes sans les exposer à un rappel à l'ordre sérieux, voire à des sanctions.

ARTICLE 10 - Accompagnateurs et supporters

Lors des déplacements des équipes Nationales à l'occasion de toutes épreuves, l'A.F.B.B.F.admet, la présence d'accompagnateurs et de supporters sous certaines règles, à savoir :

a) Possibilité pour ces personnes de prendre le même vol que l'équipe nationale sous les conditions suivantes :

- ✓ 1) avoir demandé la réservation au minimum 15 jours à l'avance et en avoir effectué le règlement avant le déplacement auprès du secrétariat de l'A.F.B.B.F.,
- ✓ 2) avoir pris toutes les dispositions nécessaires à leur hébergement sur place dans le même hôtel que l'équipe si cela est possible ou dans un autre hôtel de leur choix,
- ✓ 3) avoir en leur possession les documents nécessaires à leur entrée dans le pays organisateur de la compétition, ainsi que les fonds nécessaires à leur subsistance sur place.

b) Impossibilités pour ces personnes :

- ✓ 4) de partager la chambre d'un athlète ou d'un officiel,
- ✓ 5) d'accéder aux locaux d'entraînement, aux réunions officielles, aux réceptions des équipes,
- ✓ 6) de pénétrer dans les salles de compétition sans billet dûment acquis au préalable, idem pour le banquet de clôture de la compétition,
- ✓ 7) d'accéder aux loges des athlètes ou aux coulisses, ainsi qu'aux salles d'échauffement et à l'arrière de la scène. Seuls les officiels (délégués, entraîneurs, photographes agréés par l'A.F.B.B.F.) sont admis de façon réglementaire,
- ✓ 8) d'effectuer les déplacements éventuels dans les cars mis à la disposition des équipes par l'organisateur, d'utiliser les navettes de transfert de l'aéroport à l'hôtel, et vice-versa

c) Les athlètes et délégués étant tenus de se conformer à ces dispositions, leurs proches ne peuvent attendre de leur part un comportement qui serait en contradiction avec les articles de ce règlement.